



Paris, le 9 juin 2020

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Chère amie, cher ami

Nous avons le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) qui se tiendra par voie dématérialisée (à distance)

**Le samedi 25 juillet 2020
de 14H à 16h30**

Cette AGE aura pour unique objet de redonner mandat au Conseil d'Administration pour procéder à la vente du bâtiment Marcadet et à l'achat d'un bâtiment à St Denis. Ce mandat d'une durée d'un an avait déjà été accordé lors des AG de 2018 et 2019.

Le report de notre AG annuelle à fin septembre suite à la crise Covid 19, les contraintes réglementaires et juridiques nous obligent à tenir cette AGE avant le 31 juillet 2020 pour concrétiser cette opération immobilière.

Cette opération complexe est l'aboutissement d'un chantier initié voilà trois ans, mais c'est avant tout la réalisation de notre projet commun de changement pour Médecins du Monde. Nous avons l'opportunité de poursuivre notre histoire différemment, d'impulser une dynamique en phase avec nos aspirations et notre projet associatif, tout en permettant d'améliorer la qualité de vie et de travail de tous, bénévoles et salariés, grâce à un espace modernisé et organisé au regard de nos besoins de synergie et d'échanges.

Nous pensons avoir trouvé un lieu à Saint-Denis qui répond à la très grande majorité des critères que nous nous étions collectivement fixés. Ce bâtiment « fait Médecins du Monde », avec une atmosphère décalée mais structurée. Sa forme « anarchique » cache des espaces verts qui favoriseront l'intime et le collectif et le plaisir d'y travailler. Il s'agit d'un lieu où notre militance et notre modèle associatif de co-construction pourront s'exprimer dans leur plénitude et offrir une qualité de travail remarquable par sa luminosité et ses grands espaces.

Et puis, quoi de plus symbolique que de déménager dans une ville cosmopolite en pleine évolution qui représente tellement ce que nous sommes et nos combats

Par ailleurs, cette opération nous permettrait de dégager des réserves pour nous doter des outils nécessaires à notre réactivité opérationnelle et à notre militance dans un environnement humanitaire bouleversé.

Ce projet est une chance. C'est aussi un défi dont le succès repose sur l'implication de toutes et tous pour construire ensemble notre transformation et nos « pertinences » sociales et politiques.

L'Assemblée générale annuelle quant à elle se tiendra le samedi 26 septembre 2020.

Nous comptons sur votre mobilisation et votre participation à cette AGE.

Amicalement et Solidairement,

Philippe de Botton, Président

Bernard Juan, Secrétaire général

Patrick Bouffard, Secrétaire général adjoint

Vous trouverez ci-après le détail et l'ordre du jour de cette AGE

Motion proposée pour vote à l'Assemblée Générale

En application de l'article 8 de nos statuts, l'Assemblée Générale du 25 juillet 2020 donne une délégation spécifique au Conseil d'Administration afin de procéder à :

- Toutes les diligences nécessaires et signature de tout acte, notamment authentique, pour procéder à la vente de l'immeuble du 62 rue Marcadet 75018 Paris. Cette vente devra se faire dans un prix compris entre 37 et 38 millions d'euros (trente-sept millions et trente-huit millions euros). La présente délégation est accordée au Conseil d'Administration de Médecins du Monde par l'Assemblée Générale pour une durée d'un an à compter de la date de tenue de l'assemblée générale, soit un an à compter du 25 juillet 2020.
- Toutes les diligences nécessaires et signature de tout acte, notamment authentique, pour procéder à l'achat d'un bien immobilier sur la commune de Saint-Denis dans le département 93. Cet achat immobilier devra se faire dans un prix compris entre 27 et 29 millions d'euros (vingt-sept millions et vingt-neuf millions d'euros). La présente délégation est accordée au Conseil d'Administration de Médecins du Monde par l'Assemblée Générale pour une durée d'un an à compter de la date de tenue de l'assemblée générale, soit un an à compter du 25 juillet 2020.

Pour la mise en œuvre de cette délégation et sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration tous pouvoirs sont conférés au Président du Conseil d'administration, avec faculté de substituer et subdéléguer, à l'effet de signer tout acte et plus généralement faire le nécessaire sans restriction, pour permettre la mise en œuvre de la présente résolution.

Cette délégation est rendue nécessaire du fait de négociations en cours avec un acheteur et un vendeur pour le déménagement des services de l'association hébergés au 62 rue Marcadet 75018 Paris. Le marché immobilier en Ile de France nécessite une capacité de décision rapide justifiant la nécessité de l'établissement de cette délégation afin de permettre la réalisation de ce projet immobilier.

Il sera rendu compte par le Conseil d'Administration de ses diligences en application de la présente délégation à la toute prochaine AG de l'association.

Modalités de participation

L'AGE se tiendra en visioconférence de 14H à 16H30.

Le lien pour permettre la connexion à distance ainsi que l'ensemble des documents relatifs à l'ordre du jour seront disponibles sur le site intranet de Mdm à compter du lundi 6 juillet 2020.

Modalités de Vote

Seuls les adhérents à jour de leur cotisation pourront participer au scrutin.

A la différence des années précédentes, le vote se fera exclusivement en séance par voie électronique selon les modalités suivantes :

- Le vote électronique, confié à la société Neovote, assurera le secret du vote, dans le respect des recommandations de la CNIL sur la sécurité des systèmes de vote électronique ;
- Le vote sera ouvert le samedi 25 juillet entre 15h00 et 16h00 ;
- Le vote pourra s'effectuer à partir de n'importe quel ordinateur, tablette ou smartphone connecté à internet (qu'il soit professionnel ou personnel) ;
- Chaque adhérent recevra dès le 17 juillet, par email ou à défaut par courrier postal, un identifiant et un mot de passe personnels lui permettant de se connecter au site de vote et d'exprimer son vote. Un mode d'emploi du vote accompagnera cet envoi ;

- Les documents de l'Assemblée seront consultables sur le site de vote ;
- Une assistance téléphonique sera mise en place 7J/7 et 24h/24 pendant la période de vote à l'attention des adhérents rencontrant des difficultés de connexion.

Les motions

En référence à l'article 15-2 des Statuts traitant de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, des sujets complémentaires pourront être portés à l'ordre du jour si la demande en est faite auprès du Président de l'association, avant le **Dimanche 28 juin 2020**, par au moins cent de ses membres à jour de cotisation.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

SAMEDI 25 JUILLET 2020

ORDRE DU JOUR

14h00 – ACCUEIL ET PRESENTATION DE LA SEANCE (10')

14h00♦ Choix du Bureau de l'AGE (5')

14h05♦ Présentation de cette AGE, de son déroulement et des modalités du vote électronique (5')

14h10 – PRESENTATION DU PROJET DE DEMENAGEMENT (50')

14h10♦ Présentation du projet de déménagement (Philippe de Botton Président et Joel Weiler Directeur général 45')

14h55♦ Présentation de la résolution à voter donnant mandat au Conseil d'Administration (Philippe de Botton, Président 5')

15H00 à 16H15 VOTE DE LA RESOLUTION DONNANT MANDAT AU CA (1H15)

15h00♦ Vote de la résolution (1H00)

16h00♦ Dépouillement (15')

16h15♦ Annonce des résultats du vote

16h30 – FIN DE LA SEANCE

Attention, tous les horaires sont à titre indicatif.